

Réponse du Conseil communal

Quelle est la vision en matière d'évolution démographique et quelle est l'analyse de son impact sur les finances communales ?			
Déposée par M. Nicolas Bugnon La Gauche Plurielle	Date de dépôt 14.04 2025	Réponse du Conseil communal 15.04.2026	Dicastères M. Fabrice Currat, Finances M. Pascal Joye, Aménagement du territoire

Monsieur le Conseiller général,

Au vu de la question relativement large, il est nécessaire de rappeler le cadre dans lequel évolue la Commune de Belmont-Broye, à savoir l'aménagement du territoire, la démographie et l'impact financier estimé dans la planification financière.

Aménagement du territoire

La Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) stipule dans son article 14 que « les plans d'affectation (dont le PAL est la déclinaison communale) sont obligatoires et doivent être établis par les autorités compétentes. » La LAT impose donc que chaque territoire soit couvert par des plans d'affectation. Ce qui en pratique signifie que chaque commune doit disposer d'un PAL.

Actuellement, nous disposons d'un plan d'aménagement local (PAL) par village étant donné que les révisions des PAL des anciennes communes ont débutées avant la fusion de 2016. Les PAL de Dompierre et de Russy sont approuvés. Celui de Léchelles n'est que partiellement approuvé : il reste toujours 2 zones en suspens, soit la zone ex-Carbura et le manège Malforin. Pour Domdidier, la 2^e étape du PAL a été déposée en 2023. Le dossier est en cours d'études auprès des Services de l'Etat.

Dans le cadre de ces différents PAL, des plans d'aménagement de détail (PAD) fixent, pour une portion délimitée de la zone à bâtir, des prescriptions particulières d'aménagement du territoire.

En d'autres termes, un PAD sert à préciser, compléter ou adapter les règles du PAL (plan d'aménagement de zones (PAZ) + règlement communal d'urbanisme (RCU)) pour un secteur spécifique lorsque les prescriptions générales ne suffisent pas. Il donne un niveau de précision supérieur au PAL.

Le PAD garantit que les constructions d'un secteur :

- s'intègrent dans le tissu bâti ;
- respectent les objectifs du PAL ;
- répondent aux critères retenus dans le cadre de la mobilité, de la protection du patrimoine.

Pour la Commune de Belmont-Broye, cinq PAD figurent dans les différents PAL. Quatre d'entre eux engendreront par la suite une croissance de la population. Il est pour l'heure difficile de prévoir quand et combien de personnes s'installeront dans les différentes zones. Toutefois, le Conseil communal a établi des estimations en fonction des densifications possibles, en comparaison avec d'autres PAD.

Les estimations font ressortir une augmentation de la population estimée entre 1'400 et 1'800 personnes pour les prochaines années. Au vu de l'avancée des PAD et du traitement cantonal des dossiers, cette augmentation devrait débuter vers 2029 – 2030 et se faire progressivement.

Dès le moment où les différents PAL seront approuvés, il sera nécessaire de les réunifier et dans la mesure du possible de les harmoniser. Il sera entre autres possibles d'étendre ou non, les zones constructibles dans la Commune et établir un unique PAL communal.

La démographie

En plus des estimations en lien avec les PAD, la Commune se base sur des statistiques pour les années passées et sur les projections effectuées par le Canton principalement pour le futur. La Broye est une des régions de Suisse avec la plus forte progression démographique ces dernières années. Une étude, réalisée par la Préfecture et transmise aux Communes en septembre 2025, prévoit une augmentation de 6% d'ici 2030.

Elle met de plus en évidence un autre élément démographique important : le vieillissement de la population. Entre 2025 et 2030, la proportion des personnes âgées de plus de 80 ans devrait croître de 36 % et celle des plus de 90 ans de 49 % !

En 10 ans, la population de notre commune a augmenté de 31 %.

Cette évolution démographique est prise en compte dans l'élaboration des planifications financières des Associations régionales du district de la Broye ainsi que celle de notre Commune. D'un point de vue financier, le facteur démographique entraîne inévitablement des répercussions sur les finances communales. Une augmentation de la population va certes de paire avec un accroissement des rentrées fiscales mais aussi en parallèle une hausse des charges, notamment de transfert.

En termes d'investissements, l'Association des CO de la Broye prévoit la rénovation des pavillons à Estavayer-le-Lac pour un coût estimé à CHF 9 mio de francs consécutivement à la construction récente du 3^e site à Cugy. Les investissements du Réseau Santé Social de la Broye fribourgeoise (RSSBF), à hauteur de CHF 75 mio de francs pour la construction de 2 nouveaux homes, auront comme conséquence d'augmenter fortement les charges de transfert. La participation de Belmont-Broye pour les Associations régionales, qui s'élevait à CHF 915 par habitant en 2021, devrait passer à CHF 1'719 par habitant en 2030. Le vieillissement de la population impacte donc plus fortement les finances communales que l'augmentation générale de la population.

L'impact sur les finances communales

On constate que ce sont principalement des familles qui s'établissent dans notre commune, séduites par les nombreux services de proximité à leur disposition : transports publics, crèche, médecins, pharmacie, magasins d'alimentation, etc. La conséquence pour la Commune et ses finances est donc non négligeable.

Si l'augmentation de la population est synonyme d'accroissement des charges, elle représente aussi une source supplémentaire de recettes fiscales. Les statistiques à ce sujet sont plus étoffées au niveau cantonal que communal. Le Canton édite deux documents chaque année : le rapport sur les finances communales réalisé par le Service des communes (SCom) et les statistiques fiscales réalisées par le Service des Contributions. D'une manière générale, l'augmentation annuelle, en pourcentage des impôts des personnes physiques (PP), est de 3 à 4 % tant au niveau communal qu'au niveau cantonal.

La principale différence, en termes de rentrées fiscales des personnes physiques, est plutôt d'ordre régionale (district) : l'impôt moyen par habitant est de CHF 3'307 / hab. en 2023 (dernière statistique publiée par le Canton) dans le district du Lac alors qu'il est de CHF 2'510 / hab. dans le district de la Glâne. Le district de la Broye arrive en avant-dernière position avec un impôt moyen de CHF 2'714 / hab.

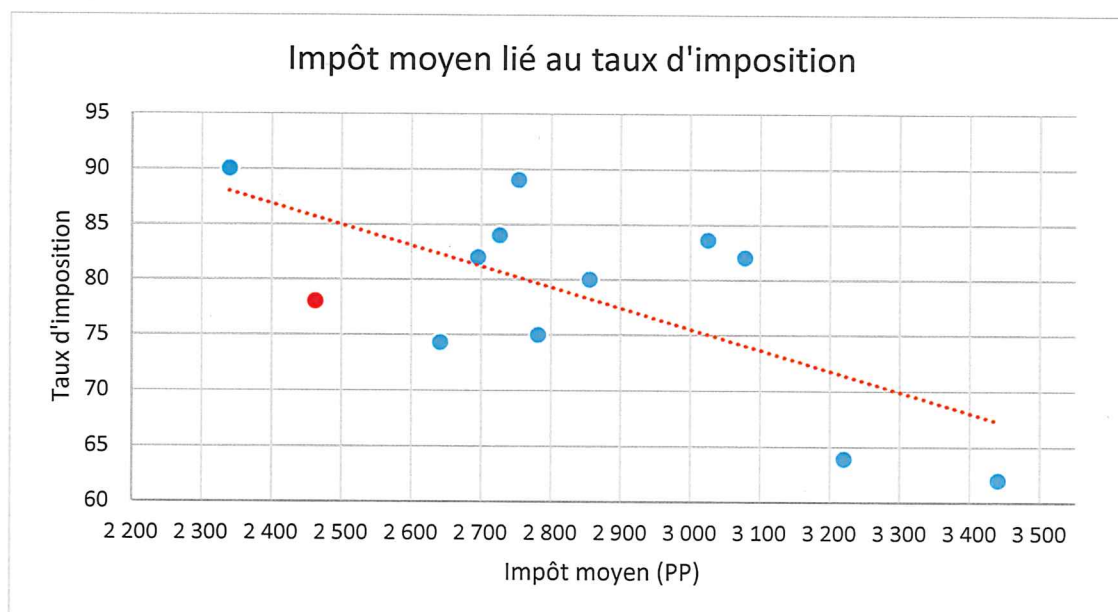


Un comparatif entre les principales communes du Canton de Fribourg permet de mettre en lien les taux d'imposition des communes et l'impôt moyen :

Commune	Impôt moyen (PP) CHF	vs impôt moyen du district CHF	Taux d'imposition %	Contribution Immobilière ‰
Morat	3441	3208	62	1,5
Villars-sur- Glâne	3221	2900	63,9	2,5
Guin	3079	2712	82	1,8
Châtel-St-Denis	3026	2846	83,6	2
Fribourg	2856	2856	80	2,85
Tavel	2782	2712	75	1,5
Marly	2754	2900	89	3
Estavayer	2727	2641	84	2
Gibloux	2696	2900	82	2
Bulle	2642	2737	74,3	2
Belmont-Broye	2463	2641	78	1,5
Romont	2340	2416	90	3
Moyenne	2835,58	2789,08	78,65	2,14

Tableau 1 : comparatif des 12 plus grandes communes fribourgeoises selon l'impôt moyen communal, l'impôt moyen du district et les taux d'impôts et de la contribution immobilière en 2023 (selon « Statistiques fiscales 2023 » du Service des contributions)

Ce comparatif montre que l'impôt moyen de Belmont-Broye est inférieur aux autres communes du Canton, à l'exception de Romont. Il est également inférieur à l'impôt moyen perçu dans le district de la Broye. Le graphique ci-dessous, permet de visualiser le lien entre le taux d'imposition et les rentrées fiscales des personnes physiques (PP) des communes précitées et de voir que le taux d'imposition de 78 % de notre commune n'était déjà pas adapté en 2023 à la situation financière communale :



Graphique 1 : la droite de régression basée sur le lien entre l'impôt moyen et le taux d'imposition des 12 plus grandes communes fribourgeoises met en évidence que le taux d'imposition de notre commune devrait se situer aux alentours de 85 % en 2023 déjà. (Le point rouge, correspond à la commune de Belmont-Broye)

On peut constater à la lecture du graphique de la page 3 que plusieurs éléments pèsent sur les finances communales, tant au niveau des charges que des produits. L'évolution démographique n'est donc pas le seul facteur responsable.

L'attractivité principale de notre commune réside donc avant tout dans la présence de nombreux services dispensés à la population et aux familles qui décident de venir s'installer dans la région.

En conclusion, le Conseil Communal reste attentif aux développements des différentes zones à bâtir afin d'anticiper au mieux les besoins et les dépenses.

Au nom du Conseil communal

L'Administratrice adjointe



Laurence Esseiva



Le Syndic



Albert Pauchard